



Mise a pied a titre conservatoire

Par **erick12**, le **13/05/2015** à **13:05**

Suite à une faute professionnelle sur mon lieu de travail le 28 janvier, s'en suit une mise à pied à titre conservatoire daté du 23 février envoyé par rar. Courrier présenté à mon domicile le 24 février alors que je travaillais encore en sa présence. Rar Retiré le 25 février me notifiant la mise à pied et l'intention de licenciement.

Mon employeur est t'il fautif de m'avoir laissé travailler le jour et le lendemain de la prise de décision ?

Cela peut-il remettre en cause mon licenciement ?

Par **P.M.**, le **13/05/2015** à **13:29**

Bonjour tout d'abord,

Il faudrait déjà savoir à quelle date l'employeur a eu connaissance de la faute et si avec la mise à pied conservatoire, il vous a convoqué à l'entretien préalable mais effectivement, l'employeur aurait pu vous notifier oralement la mise à pied conservatoire dès sa prise de décision...

Par **erick12**, le **14/05/2015** à **15:55**

j'ai commis la faute le 28/01

je l'en ai informé le 30/01 car je suis entier

Mise à pied conservatoire en rar daté du 23/02 reçu 25/02

j'ai donc travaillé le 23 et 24/02

entretien le 6/03

licenciement en rar pour faute grave le 18/03

voilà le fin mot de l'histoire

merci P.M.

Par **P.M.**, le **14/05/2015** à **16:15**

Bonjour,

En tout cas, la mise à pied conservatoire prononcée plus de 3 semaines après que la faute ait été portée à la connaissance de l'employeur semble critiquable même si vous ne dites pas si

elle était accompagnée de la convocation à l'entretien préalable et que cela ne puisse pas remettre en cause le licenciement pour cette seule raison...

Par **erick12**, le **14/05/2015** à **16:25**

Merci pour cette analyse, dans le doute je m'abstiens de toute démarche.
je vous remercie de la rapidité avec laquelle vous avez répondu, et du conseil rendu.
Cordialement Erick

Par **P.M.**, le **14/05/2015** à **16:28**

C'est à vous de décider si au moins la faute grave ne pourrait pas être contestée sinon la mise à pied conservatoire pour vous faire payer cette période...